



Plan Climat Delémont

Etape 1 – Etat des lieux et définition de la politique stratégique du plan climat de la Ville

Rapport intermédiaire

Version 05, 1^{er} septembre 2021

Auteurs :

HEPIA : Gilles Desthieux, Joan Rey, Reto Camponovo

HEIG-VD : Julie Barbey Horvath, Florent Joerin

Ville de Delémont : services UETP et SID

Table des matières

Table des matières	2
1. Introduction et approche méthodologique	3
2. Processus suivi et partenariat	4
3. Etat des lieux des mesures réalisées.....	4
4. Politique climatique et lignes directrices	11
5. Conclusion et prochaines étapes	15

1. Introduction et approche méthodologique

La Ville de Delémont est engagée depuis de nombreuses années en matière de développement durable et de politique énergétique ambitieuse. La Ville est notamment certifiée Cité de l'énergie Gold et s'engage dans la construction de quartiers durables.

Face à l'urgence actuelle climatique, la Ville souhaite établir un Plan climat, à l'instar de plusieurs cantons et communes en Suisse. Elle mène actuellement une politique en faveur du climat, mais souvent de façon sectorielle et encore partielle. Il manque notamment une vision synthétique des actions réalisées en lien avec le climat.

Le Plan climat doit en premier lieu se construire sur les instruments actuellement mis en œuvre par la Ville dans le cadre du PAL – Plan d'aménagement local, les valoriser et mieux les coordonner, en développer des nouveaux, et adapter les règlements communaux dans les différents domaines.

Dans ce contexte, le Plan climat est organisé en deux grandes étapes :

1. Etape politique et stratégique : Inventaire des instruments actuels mis en œuvre par la Ville, des besoins d'instruments complémentaires, et définition d'une politique climatique selon le principe d'une conception directrice (domaine d'actions, objectifs, liste de mesures par niveau de priorité).
2. Etape opérationnelle : plan d'actions à travers un catalogue de fiches de mesures.

Le présent rapport porte sur la première étape. Il présente tout d'abord le processus et les étapes suivis jusqu'à présent (Chapitre 2). Il synthétise l'état des lieux par rapport aux actions et instruments mis en œuvre par la Ville et formule les grands enjeux par thème (Chapitre 3). Il formule ensuite la politique climatique de la Ville qui se décline en lignes directrices par thème (Chapitre 4).

La Ville souhaite mettre en place une **démarche participative** autour du Plan climat (comme elle le fait régulièrement dans différents domaines), à travers des moments d'échanges sous différentes formes (Chapitre 2). En effet, si la Ville est en première ligne dans la lutte climatique, la mise en œuvre des mesures nécessite un fort engagement de la part de la société civile et de la population.

Dans ce cadre, ce rapport vise à constituer un support utile de connaissances sur les grands enjeux, les mesures déjà réalisées ou en cours, et axes stratégiques permettant d'orienter les participants à l'enquête dans le choix et la priorisation des mesures. Les résultats de l'enquête permettront de consolider la liste de mesures qui sera présentée dans le rapport final de cette première étape.

2. Processus suivi et partenariat

L'étape 1 de la conception du Plan climat est structurée en 5 phases mêlant travail en interne et démarches participatives :

1. Etat des lieux et diagnostic : inventaire des actions et instruments actuels mis en œuvre par la Ville, identification des besoins et des pistes de recommandations.
2. Atelier participatif organisé le 17.09.20, ayant réuni 50 personnes de la société civile et permis de présenter et discuter les résultats de l'état des lieux.
3. Rédaction d'une première version de la politique climatique et de la liste des mesures.
4. Enquête participative organisée à l'automne 2021 auprès de la société civile, visant à valider et enrichir la liste de mesures.
5. Rédaction du document final de la politique climatique (étape 1) et présentation publique.

Le processus est piloté par le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics (UETP) de la Ville de Delémont en collaboration avec les Services industriels de Delémont (SID). Il s'appuie sur l'expertise conjointe de la Haute école du paysage d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) et la Haute école d'ingénieur et de gestion d'Yverdon-les-Bains (HEIG-VD), HES-SO. Le Comité de pilotage réunit les deux Conseillers communaux concernés par la thématique, Mme Murielle Macchi-Berdat et M. Ernest Borruat, l'UETP, les Services industriels de Delémont (SID) et les mandataires.

3. Etat des lieux des mesures réalisées

L'état des lieux consiste à faire un inventaire des mesures et instruments mis en œuvre par la Ville dans les différents domaines en lien avec le climat, de mettre en évidence ce qui se fait déjà de façon plus ou moins explicite sur le climat, d'identifier les lacunes et les pistes de recommandations.

L'état des lieux s'est appuyé sur une grille de lecture structurée en **6 thèmes** ou domaines :

1. Bâtiments et énergie
2. Mobilité
3. Aménagement du territoire
4. Environnement, espaces naturels et biodiversité
5. Economie locale et consommations
6. Mobilisation des acteurs, concertation et suivi.

Pour chacun des thèmes, les principaux éléments des documents et instruments du PAL ont été extraits et synthétisés. Sur cette base, une conclusion et synthèse a été rédigée par thème récapitulant les mesures existantes, les forces et faiblesses, les prises de position du Conseil de Ville et les pistes de recommandation en vue de la deuxième partie du Plan climat. Ce chapitre en fait la synthèse à travers les sections suivantes.

Instruments de politique publique

Conditions cadres

- Ressources humaines
- Ressources financières
- Lois, règlements
- Planification territoriale



Plan d'aménagement local (PAL)

- > Conception directrice
- > Plan directeur communal
- > Plans sectoriels
 - PD Espaces publics, verts
 - PD Mobilité douce
 - PD Energie
 - CE-Paysage
 - PD Stationnement
 - PD Déplacements
- > Règlement communal des constructions

Autres documents:

- Plan directeur localisé des aménagements de la Sorne et de ses abords
- Plan de gestion et d'entretien des cours d'eau
- Plan directeur Nature en ville
- Interventions politiques au Conseil de Ville

3.1 Bâtiment et énergie

Mesures réalisées ou en cours	Manques
<ul style="list-style-type: none"> - Politique énergétique communale ambitieuse à travers le label Cité de l'énergie Gold® (recertification en 2020 avec 80% des points). - Elaboration d'un Plan directeur des énergies (PDEn) en 2017 proposant une stratégie à faible émission, basée sur la rénovation des bâtiments (1%/an), la sortie progressive du fossile (mazout puis le gaz), le développement d'un réseau de chaleur à distance renouvelable au centre-ville. - Compensation des émissions du réseau de gaz. - Soutien accru au diagnostic énergétique des bâtiments, leur assainissement et au développement d'installations solaires. - Plateforme de conseil pour les propriétaires en cours de développement, tableau de bord pour le suivi des actions au niveau communal. - Exemplarité de la Ville en matière d'économies d'énergie dans leurs installations et équipements. - Règlement communal des constructions (RCC) en cours de révision intégrant des exigences énergétiques en matière de nouvelles constructions, transformations, installations solaires et de planification énergétique territoriale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ambitions du PDEn (en matière de taux de rénovation et de progression du renouvelable) pas suffisantes au regard de l'urgence climatique et de la nouvelle loi fédérale CO₂ (-50 % d'émission d'ici 2030 par rapport à 1990 et neutralité carbone visée en 2050). - Manque de moyens afin d'assurer la rénovation des bâtiments et la progression des énergies renouvelables. - Bilan énergétique et carbone n'intégrant pas suffisamment la mobilité, les biens de consommation et l'énergie (grise) des constructions. - Bâtiments non adaptés aux canicules de plus en plus fréquentes à Delémont, aspects bioclimatiques pas assez pris en compte dans les projets de construction.
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour la politique énergétique et le PDEn en conformité avec l'évolution du cadre légal au niveau cantonal et fédéral. - Intensifier davantage les projets de rénovations et renforcer le savoir-faire des entreprises locales de construction. - Promouvoir davantage les dispositifs de rafraîchissement passif dans les bâtiments en été. - Accélérer la sortie du fossile en raccourcissant les délais d'amortissement du réseau du gaz. - Promouvoir une consommation plus sobre des biens et des services. 	

3.2 Mobilité

Mesures réalisées ou en cours	Manques
<ul style="list-style-type: none"> - Delémont à considérer comme une ville dense favorisant les courtes distances, de la forte interdépendance entre limitation du trafic, mobilité douce, aménagement des espaces publics. - Mise en œuvre du concept multimodal de la mobilité 2030 à travers plusieurs mesures réalisées ou en cours. - Suppression du trafic de transit au centre, réduction du stationnement en surface, modération du trafic (zones 20 et 30). - Renforcement de la mobilité douce, réduction des coupures, piétonisation partielle des rues, développement de zones de rencontre (20), informations sur les itinéraires. - Renforcement du pôle multimodal autour de la gare et extension du P+R, promotion du covoiturage et de l'autopartage, amélioration des prestations des TUD, du confort et de la qualité des arrêts de bus, projet pilote de tarification attractive des transports publics. 	<ul style="list-style-type: none"> - Desserte des zones résidentielles encore trop dépendante des voitures individuelles, manque de sécurité pour les piétons dans ces zones. - Effets de coupure le long des voies CFF, manque de liaisons piétons et cyclistes. - Mise en œuvre encore trop timide des mesures multimodales.
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de réflexions au niveau régional: renforcer les liaisons de transports publics et de mobilité douce entre les localités (diminuer le trafic pendulaire), éviter de surcharger la périphérie de la Ville suite à la limitation du trafic au centre. - Améliorer les prestations des TUD. - Limiter l'offre de stationnement au centre-ville. - Mettre en place des stratégies d'incitation: tarifications, subventions, communication. - Ne pas tout miser sur la voiture électrique ! 	

3.3 Espace public et aménagement du territoire

Mesures réalisées ou en cours	Manques
<ul style="list-style-type: none"> - Développement urbain: stratégie de densification des périmètres bien identifiés, préservant les milieux naturels et agricoles. - Maillage en cours des espaces publics (corridors verts et piétons) et aménagement avec plus de végétations (plantations en pleine terre, revêtements clairs). - Prise en compte de l'aspect multifonctionnel des espaces publics: mobilité, biodiversité et nature, loisirs, santé => <i>enjeu central pour la politique climatique</i> - Succès des expériences récentes : « Delémont marée basse », rives de la Sorne, zone de rencontre éphémère de l'Avenue de la Gare. - Réalisation d'écoquartiers en cours, adhésion à l'Association suisse des quartiers durables – SEED (Gare sud, Arquebusiers), labellisation Site 2000 watts (Europan/Gros Seuc). 	<ul style="list-style-type: none"> - Question climatique encore peu traitée explicitement dans les projets d'aménagement et de développement territorial (orientation par rapport aux vents dominants par exemple). - Manque de considération des fonctions climatiques des entités naturelles (forêts, zones agricoles).
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre la question climatique au centre de la mise à jour à venir des instruments d'aménagement du territoire (PAL). - Adapter les projets de développement à la demande réelle en logements et activités, limiter les développements en zones résidentielles (villas). - Favoriser une densité de qualité : orientation, aération, arborisation. - Végétaliser, perméabiliser les espaces publics luttant efficacement contre les îlots de chaleur. 	

3.4 Environnement, espaces naturels, biodiversité et agriculture

Mesures réalisées ou en cours	Manques
<ul style="list-style-type: none"> - Delémont à considérer comme paysage naturel et urbain diversifié (montagne, forêt, haies & bosquets, zones agricoles, réseau hydrographique) favorisant une approche climatique globale. - Valorisation de l'image d'une <i>Ville à la campagne</i>. - Mesures de protection contre les crues liées aux aléas climatiques de plus en plus intenses (via le Plan de gestion et d'entretien des cours d'eau en cours de révision). - Stratégie ambitieuse de la Ville pour valoriser et préserver les milieux naturels: Plan Nature en ville déjà élaboré en 2006, Règlement communal des constructions (RCC) en cours de révision. - Intensification en cours des plantations d'arbres en pleine terre, arborisation du centre-ville. - Politique d'entretien des espaces verts de la Ville préservant la biodiversité, favorisant les espèces végétales adaptées au climat, et limitant le recours aux pesticides ; à renforcer toutefois sur le domaine privé (adaptation du RCC en cours). - Projets de préservation et valorisation des vergers et zones humides en cours. - Démarche de labellisation <i>VilleVerte</i> en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte pression sur les milieux naturels et agricoles exercée par le développement urbain. - Manque de connaissance sur l'adaptation des écosystèmes et des pratiques agricoles aux changements climatiques. - Ressources humaines et financières des services communaux encore insuffisantes.
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Eviter la pression du développement urbain sur les entités naturelles. - Développer un réseau d'espaces publics perméables reliant les entités naturelles. - Identifier et valoriser les fonctions climatiques des milieux naturels et agricoles (stockage CO₂). - Préserver la qualité des sols (agriculture). - Valoriser l'importance des zones tampons ('franges urbaines'). - Renforcer le rôle de l'arborisation et la biodiversité dans les projets d'aménagement et de construction, choix adapté des espèces végétales : adapter le RCC en ce sens pour les privés. - Renforcer la question climatique dans la gestion des eaux. - Mettre à jour le Plan directeur Nature en ville. 	

3.5 Economie locale et consommation

Mesures réalisées ou en cours	Manques
<ul style="list-style-type: none"> - Delémont à considérer comme densité urbaine suffisante pour favoriser une économie locale et des circuits courts. - Delémont labellisée <i>Fair Trade Town</i> (commerce équitable). - Standard « Achats responsables » adopté par le Conseil communal (Cité de l'énergie). - Politique alimentaire revue en partie dans les cantines scolaires (produits locaux, consommation de viande limitée). - Mise en place de jardins collectifs sur les espaces publics. - Organisation de marchés locaux, aux puces, ateliers de réparation, <i>FabLab</i> prévus dans le cadre du projet Gare Sud. - Projet « Campagne d'agglomération » visant à préserver et valoriser les terres agricoles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Thématique encore peu traitée dans les instruments de planification. - Difficulté d'établir une comptabilité de l'énergie grise (matériaux de construction, biens de consommation). - Forte dépendance aux produits importés et faible usage des produits locaux.
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une politique d'achat responsable et local (« circuits courts »). - Sensibiliser et mobiliser les citoyens (expérience COVID). - Exemplarité de la Ville : intégrer les critères du développement durable dans sa politique d'achat. - Soutenir / valoriser les entreprises et activités locales. 	

3.6 Mobilisation des acteurs, concertation et suivi du Plan climat

Mesures réalisées ou en cours	Manques
<p>Les démarches citoyennes prennent de l'ampleur.</p> <p>Recours aux démarches participatives dans la plupart des projets urbains de la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Révision du PAL « Delémont, cap sur 2030 » - Centre-ville Plus - Delémont Marée Basse - Place Roland-Béguelin - Gare Sud - Semaine de la mobilité - Autres séances ponctuelles en soirée avec éventuels ateliers en fonction des dossiers - Démarche participative pour l'élaboration du règlement sur l'éclairage public et privé - Groupe de travail GTPET actif de 2014 à 2015 pour le suivi de l'élaboration de la planification énergétique territoriale (CDE et PDE). 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de représentativité de tous les milieux de la société civile dans les démarches participatives. - Difficulté de toucher, de mobiliser les jeunes en particulier.
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas démultiplier inutilement les démarches et les coordonner. - Identifier les acteurs relais. - Assurer un suivi des mesures en faveur du climat, en rendre compte auprès de la population. 	

4. Politique climatique et lignes directrices

4.1 Vision globale

Les constats et enjeux qui ressortent de l'état des lieux présenté au chapitre précédent mettent en évidence la nécessité de renforcer l'engagement plus explicite de la Ville en faveur du climat, dans le cadre notamment de la mise à jour à venir des instruments du PAL, de la révision du Règlement communal des constructions, et de la réalisation des projets sur le territoire, y compris dans le domaine de l'énergie. La question climatique devra ainsi être intégrée de façon systématique à tous les niveaux.

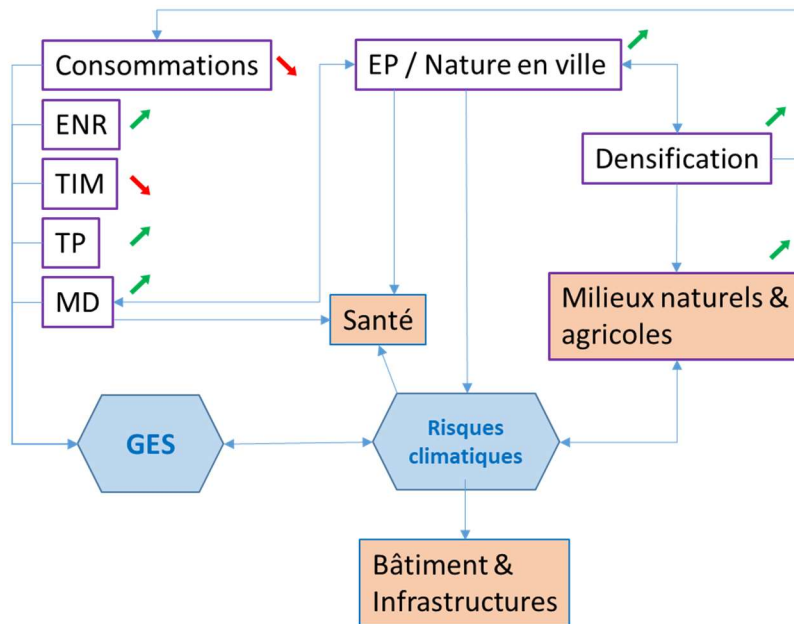
La politique climatique de la Ville s'articule autour des deux dimensions bien reconnues de la lutte contre les changements climatiques :

- **L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre** en conformité avec le cadre légal cantonal, la Stratégie énergétique fédérale 2050, et plus largement les accords au niveau international sur la neutralité carbone (limitation du réchauffement à +1.5°C en 2100). Ce volet passe par la mise en œuvre d'une politique énergétique ambitieuse dans l'usage des bâtiments (haute efficacité énergétique et approvisionnement avec des ressources non fossiles), une gestion efficace de la mobilité faiblement émettrice, la maîtrise de l'énergie grise dans les biens de consommation et les matériaux.
- **L'adaptation aux changements climatiques.** Les changements climatiques étant inéluctables, il convient dès lors de s'adapter en rendant le territoire communal plus résilient et moins vulnérable aux aléas climatiques (canicules et îlots de chaleur, inondations, orages et tempêtes, etc.) et réduisant les risques. Cela implique de mieux prendre en compte les liens entre la lutte contre le réchauffement et l'aménagement des espaces publics, de préserver et valoriser les fonctions écologiques des milieux naturels et agricoles, de mettre en œuvre les concepts d'architecture bioclimatique dans le milieu bâti.

Le schéma systémique ci-dessous présente ces deux principaux pôles – réduction des émissions de gaz à effet de serre et des risques climatiques – et les articulations entre les différents thèmes autour des deux axes qui ont des fonctions de leviers et/ou de vulnérabilité (impacts). A ce stade, ce schéma traduit une vision sans doute partielle de la problématique et n'a pas vocation à être exhaustif.

Plan climat Delémont - vision systémique

Deux pôles: réduire les émissions GES et limiter les risques climatiques



ENR: énergies renouvelables
 TIM: transports individuels motorisés
 TP: transports publics
 MD: mobilité douce
 GES: gaz à effet de serre
 EP: espace public

Objectifs:
 ↘ A diminuer
 ↗ A augmenter

⬡ Pôle
 ▭ Levier
 ▭ Vulnérabilité

4.2 Lignes directrices par domaine climatique : 30 objectifs principaux

Les principales lignes directrices sont formulées ci-dessous par domaine thématique sous la forme d'objectifs. Les mesures sont structurées autour de ceux-ci dans l'enquête¹.

Energie et bâtiment

- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments en mettant en place un programme de promotion de l'assainissement des bâtiments.
- Promouvoir l'efficacité énergétique dans les bâtiments (économiser l'énergie électrique auxiliaire et thermique dans les installations techniques des bâtiments).
- Limiter et encadrer le recours à la climatisation active, promouvoir le rafraîchissement passif.
- Accélérer la sortie du mazout et plus généralement du fossile, développer et promouvoir les filières renouvelables centralisées (réseau CAD) et décentralisées (pompes à chaleur).
- Informer les citoyens sur les réalisations de la Ville et les démarches à entreprendre pour économiser l'énergie et recourir aux énergies renouvelables.
- Renforcer les prescriptions pour les constructions nouvelles et rénovées (bâtiments et quartiers).

Mobilité

- Réduire et mieux gérer le stationnement au centre-ville.
- Modérer et diminuer le trafic en ville.
- Encourager les modes doux: développer les réseaux piétons et vélos maillés et denses, en sécurisant et en renforçant les liaisons entre les différents quartiers de la ville.
- Développer et encourager l'utilisation des transports publics à l'échelle de la Ville et entre les localités, diminuer le trafic pendulaire.
- Mettre en place des stratégies d'incitation pour accompagner la transition vers une mobilité durable, moins dépendante de la voiture et globalement vers moins de mobilité.
- Accompagner l'augmentation de la mobilité électrique, l'intégrer dans les stratégies de mobilité.

Aménagement du territoire et des espaces publics

- Aménager les espaces publics en cohérence avec les enjeux climatiques urbains afin de lutter en particulier contre les îlots de chaleur.
- Mettre la question climatique au centre des futurs instruments d'aménagement du territoire (PAL), des règlements communaux et des projets de développement.

Environnement, espaces naturels, biodiversité et agriculture

- Eviter la pression du développement urbain sur les entités naturelles et le milieu agricole.
- Verdir la ville, les cheminements et les espaces publics.
- Entretenir les espaces publics et privés selon l'approche Nature en Ville, préserver et améliorer la biodiversité.
- Réviser le Plan directeur Nature en ville de 2006.

¹ Dans l'enquête, ces objectifs ont une formulation moins détaillée, mais équivalente à ceux figurant dans ce rapport.

Economie locale et consommation

- Promouvoir une politique d'achat responsable et local (« circuits courts »).
- Favoriser une alimentation basée sur des produits locaux et diminuant la consommation de viande.
- Encourager l'autoproduction/la production locale de nourriture.
- Encourager le recyclage, l'achat de produits de seconde main, la réparation des objets.
- Créer des événements (ludiques, participatifs) pour sensibiliser la population.

Mobilisation des acteurs, concertation et suivi du Plan climat

- Mettre en place une dynamique citoyenne positive, constructive et conviviale (<> peur) autour du climat mettant en réseau les citoyens représentatifs des différentes générations et milieux, valorisant les initiatives pratiques et concrètes portées par les citoyens.
- Former, éduquer, sensibiliser les personnes peu concernées par les questions climatiques, sensibiliser et impliquer davantage les écoliers.
- Mettre en place un benchmarking des entreprises (locales) et de leurs performances selon leur engagement pour le climat (concurrence positive).
- Assurer un suivi des mesures en faveur du climat, en rendre compte auprès de la population dans le cadre d'un comité consultatif (à créer dans le prolongement des ateliers).
- Favoriser et promouvoir l'action citoyenne pour co-créeer et aménager des centralités et mini-jardins de quartier, en tant qu'espaces publics de qualité et de proximité, qui redonnent vie aux espaces délaissés, qui permettent la reconquête du végétal sur le minéral urbain et qui sont des lieux de rencontre et de convivialité favorisant le lien social et la mixité.
- Promouvoir le développement d'activités physiques et saines en lien avec l'espace public rendu attractif.

5. Conclusion et prochaines étapes

L'état des lieux montre que la Ville met en place depuis plusieurs années des instruments et des actions en faveur du climat de façon plus ou moins directe et explicite, et offre les conditions cadres pour renforcer encore davantage sa politique climatique.

Les prises de position lors des séances du Conseil de Ville de ces dernières années montrent aussi que les élus politiques se sont fortement appropriés la question climatique et font des propositions concrètes qu'il s'agira de considérer et approfondir par la suite.

Toutefois, les différents documents (planification directrice, plans sectoriels, règlements) ont été élaborés, pour la plupart, il y a un certain nombre d'années où le thème du climat se concentrait sur l'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et concernait encore peu les autres domaines de la gestion de la ville. La notion d'urgence climatique ne s'est répandue de façon large à travers les médias que depuis les deux dernières années environ.

Dans les mises à jour à venir de ces documents, il conviendra alors, lorsque cela est pertinent, de mettre systématiquement en perspective les diagnostics, mesures et instruments réglementaires avec la question climatique, en s'appuyant sur le futur Plan climat. L'adaptation du Règlement communal des constructions (RCC) sera dans ce sens importante.

Les lignes directrices formulées pour chaque thème vont dans ce sens et devront être approfondies en identifiant et priorisant les mesures opérationnelles, ce qui fait l'objet de l'enquête prévue auprès de la société civile.

Ces mesures, une fois priorisées et consolidées, seront déclinées dans un plan d'actions qui fera l'objet de l'Etape 2 du Plan climat à venir courant 2022. Ce plan permettra de préciser les actions à mettre en œuvre, les objectifs quantitatifs à atteindre, le calendrier, la gouvernance participative à mettre en place pour le suivi du Plan climat, les ressources humaines et financières à mobiliser.